

PAR COURRIEL



La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 16 octobre 2023 pour laquelle vous souhaitez obtenir :

- « • Document(s) répertoriant l'ensemble des minis centrales hydroélectriques au Québec ainsi que leurs propriétaires.
- Document(s) sur l'emplacement exact de ces différentes minis centrales hydroélectriques.
- Document(s) sur les potentiels entretiens de ces diverses centrales. (L'état dans lequel elles sont actuellement ainsi que le coût de ces entretiens.)
- Document(s) sur le coût d'installation et d'utilisation d'une mini centrale hydroélectrique. (Quel est le temps de vie d'une centrale en moyenne ?)
- Document(s) sur la liste des utilisateurs des barrages hydroélectriques hormis Hydro-Québec.
- Document(s) sur l'historique des achats de barrages sur les 20 dernières années ainsi que les propriétaires de ces achats.
- Document(s) sur le coût payé par Hydro-Québec pour acheter de l'énergie aux minis centrales privées.
- Document(s) sur le coût d'achat d'une mini centrale électrique.

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (« la Loi sur l'accès »), nous vous informons que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie détient des documents en lien avec votre requête. Vous trouverez ci-joint celui pouvant vous être transmis concernant le premier, le deuxième et cinquième point de votre demande.

Toutefois, d'autres documents concernant le troisième point de votre demande ne sont toutefois pas accessibles. Ainsi, nous ne divulguons pas ceux qui contiennent, en substance, des renseignements de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par celui-ci de façon confidentielle. Nous invoquons à l'appui de notre décision les articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès.

Nos recherches ont également permis de retracer un document concernant le quatrième point de votre demande qui provient d'Hydro-Québec. Comme prévu à l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous fournissons ci-joint les coordonnées de la responsable de l'accès aux documents au sein de cet organisme advenant qu'il vous soit nécessaire de communiquer elle :

Karine Charest
Directrice-affaires corporatives et gouvernance et
secrétaire adjointe
75, boul. René-Lévesque O, 21e étage
Montréal (QC) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211 #3087
responsable.acces@hydro.qc.ca

Veillez noter que nous ne détenons pas de documents concernant les trois derniers volets de votre demande. Ceux-ci relèvent davantage d'Hydro-Québec.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED], l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre Bouchard
Responsable de l'accès aux documents

AVIS DE RECOURS

Suite à une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne, dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.36
Québec (Québec)
G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bur. 18.200
Montréal (Québec)
H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4016
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant trois juges de la Cour provinciale, sur toute question de droit ou de compétence. Cet appel ne peut toutefois être porté qu'avec la permission d'un juge de la Cour provinciale. Ce juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour provinciale, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours de la décision, après avis aux parties et à la Commission d'accès à l'information. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

Liste des articles invoqués de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
Liste des centrales hydroélectrique de 50 MW et moins

Nom de l'installation / Projet	Propriétaire exploitant	Coordonnées X. Y
Abénaquis	Ville de Sherbrooke	POINT(-71.8952472222 45.4040277778)
Adam-Cunningham	PF Résolu Canada inc.	POINT(-71.1709138889 48.6582666667)
Arthurville	Algonquin Power Trust	POINT(-70.75639 46.82639)
Ayers 1	Ayers limitée	POINT(-74.360725 45.6367083333)
Ayers 2	Ayers limitée	POINT(-74.3529472222 45.643375)
Baie-Saint-Paul	Société d'énergie de Baie-Saint-Paul inc.	POINT(-70.5344055556 47.4400888889)
Barrage Larocque	Hydro Bromptonville S.E.C.	POINT(-71.9523035441 45.4778107385)
Belding	Ville de Coaticook	POINT(-71.8089701063 45.1422545489)
Belle Rivière	Société d'énergie Belle-Rivière inc.	POINT(-71.7368305556 48.4393333333)
Belleterre (Winneway)	Algonquin Power (Canada) Holdings inc.	POINT(-78.556986659 47.5736922003)
Bésy	PF Résolu Canada inc.	POINT(-71.2478 48.4344805556)
Bird 1	R.S.P. Énergie inc.	POINT(-71.71055560000 46.7494788201)
Bird 2	R.S.P. Énergie inc.	POINT(-71.71027780000 46.7494788201)
Brooch	Rébec inc.	POINT(-67.84030459000 50.57112467300)
Buckingham	Borex Énergie S.E.C.	POINT(-75.4218839927 45.5900493632)
Cascades Savard	Relais Gabriel inc.	POINT(-68.1255556 51.3055556)
Chicoutimi	PF Résolu Canada inc.	POINT(-71.0764861111 48.4258972222)
Chute à Magnan (Lefrançois)	Innergex 1.0 S.E.N.C. / CEPA Le Baluchon inc.	POINT(-72.9695496663 46.424483341)
Chute Blanche	Production hydroélectrique Energen ltée	POINT(-72.0662666667 48.8426444444)
Chute Blanchette (Centrale de la SPC)	Centrale S.P.C. inc. (Elkem Metal)	POINT(71.100575 48.4126694444)
Chute du Quatre Milles	Conseil des Innus de Pessamit	POINT(-69.08000000000 48.72000000000)
Chute du Six Milles	Conseil des Innus de Pessamit	POINT(-69.15000000000 48.72000000000)
Chute Maclean	Robert Lévesque	POINT(-67.84030459000 50.57112467300)
Chute-à-Gorry	Société d'énergie Columbus inc.	POINT(-72.0082046442 46.7902026419)
Chute-aux-Galets	PF Résolu Canada inc.	POINT(-71.2033166667 48.6512833333)
Chute-Bell	Hydro-Québec Production	POINT(-74.6859166667 45.7737222222)
Chute-Garneau	Ville de Saguenay	POINT(-71.1285472222 48.3859138889)
Chute-Hemmings	Hydro-Québec Production	POINT(-72.45 45.863)
Chutes-de-la-Chaudière	Innergex 1.0 S.E.N.C.	POINT(-71.2817042851 46.714198727)
Club des Alcaniens	Coop Club Alcaniens	POINT(-71.80777779999993982 45.14583333000007315)
Côte-Sainte-Catherine-1	Algonquin Power (Mont-Laurier) Limited Partnersh	POINT(-73.56944440000 45.406151)
Côte-Sainte-Catherine-2	Algonquin Power (Mont-Laurier) Limited Partnersh	POINT(-73.56916670000 45.406151)
Côte-Sainte-Catherine-3	Algonquin Power (Mont-Laurier) Limited Partnersh	POINT(-73.56861110000 45.406151)
Courbe du Sault (rivière Sheldrake)	Société d'énergie Rivière Sheldrake inc.	POINT(-64.9162166667 50.318425)
Daniel-Larocque (Mont-Laurier)	Algonquin Power (Mont-Laurier) Limited Partnersh	POINT(-75.4990982399 46.555054378)
Domaine touristique La Tuque	Pourvoirie domaine touristique La Tuque inc.	POINT(-72.799 47.445)
Donnacona	Société Hydro-Donnacona, SENC	POINT(-71.7453338045 46.6789232261)
Drummond	Ville de Sherbrooke	POINT(-71.960083132 45.3808663113)
Drummondville	Hydro-Québec Production	POINT(-72.484 45.887)
Dufferin	Énergie la Lièvre S.E.C.	POINT(-75.417717302 45.5847715281)
East Angus	Forces motrices St-François S.E.C.	POINT(-71.662725 45.4823083333)
Eustis	Ville de Sherbrooke	POINT(-71.880636857 45.3072548529)
Franquelin-Chutes à Thompson	Société d'énergie Rivière Franquelin inc.	POINT(-67.8569444444 49.3119444444)
Frontenac	Ville de Sherbrooke	POINT(-71.8986918033 45.4019772573)
Glenford (Chute Ford)	Chute Ford S.E.C.	POINT(71.9403398574 46.8389246167)
Hull (Chute des Chaudières)	Hydro Chaudière Nord S.E.C.	POINT(-75.7233333333 45.4202777778)
Hull-2	Énergie Hull S.E.C.	POINT(-73.5691666999998248 45.40666667000004963)
Huntingville	9308-8425 Québec inc.	POINT(-71.8478573959 45.3397550023)
Hydraska (T.D.Bouchard)	Algonquin Power (Canada) Holdings inc. / Ville de St-Hy	POINT(-72.9497222 45.62166667000)
Hydro-Canyon Saint-Joachim	Société Hydro-Canyon St-Joachim inc.	POINT(-70.8729722222 47.0756305556)
Hydro-Fraser	Génération Hydro inc.	POINT(-72.06583329999995158 48.84222222000005331)
Innavik	Innergex	N/A
Jean Tisserand	Jean Tisserand	POINT(-71.7455559999998877 46.67777778000004218)
Jean-Guérin	Société d'énergie Columbus inc.	POINT(-71.0439180521 46.6350296061)
Joey-Tanenbaum (Coulonge)	Coulonge Énergie S.E.C.	POINT(-76.6852596336 45.8736678639)
Jonquière	PF Résolu Canada inc.	POINT(-71.2566416667 48.4165333333)
Jonquière No-1	Ville de Saguenay	POINT(-71.2543305556 48.4219444444)
La Grande-Dame	Ville de Magog	POINT(-72.1056455779 45.2725332719)
La Sarre 1	Centrale hydroélectrique La Sarre 1 S.E.C.	POINT(-79.1495089432 48.847596082)
La Sarre 2	Centrale Hydroélectrique La Sarre-1	POINT(-79.2253452903 48.84231784)
Lac Moreau	Pourvoirie du Lac Moreau inc.	POINT(-70.69472220000 47.92666667000)
Lac Robertson	Hydro-Québec Distribution	POINT(-59.062 50.999)
Lac Sainte-Anne secteur Tourilli	Conseil de la nation huronne-wendat	POINT(-71.41701712 47.15621237900)
L'Anse-Saint-Jean	Hydro-Morin inc.	POINT(-70.2835333333 48.2086888889)
Lebreux (Saint-Elzear)	Hydro Canomore inc.	POINT(-65.3461765614 48.1536352522)
Low	Hydro Low inc.	POINT(-75.9619005265 45.8097755305)
Magpie	Magpie S.E.C.	POINT(-64.4551166667 50.3228527778)
Manouane Sipi-Barrage B	Société en commandite Manouane Sipi	POINT(-73.96 47.63000000000)

Maquatua	Société Sakami Eeyou	POINT(-78.79444440000 53.00555556000)
Marches Naturelles	Borex énergie S.E.C.	POINT(-71.1587777778 46.8941666667)
McDougall	R.S.P. Énergie inc.	POINT(-71.69555560000 46.74055556000)
Meilleur (Val-Barette)	Hydro Meilleur	N/A
Memphrémagog	Ville de Magog	POINT(-72.1439800578 45.2628114603)
Minashtuk ⁹	Minashtuk ⁹ S.E.C.	POINT(-72.2077778 48.9044444000)
Mitis-1	Hydro-Québec Production	POINT(-68.1360065831 48.6033628383)
Mitis-2	Hydro-Québec Production	POINT(-68.1396277778 48.6189)
Montmagny	Innergex Montmagny S.E.C.	POINT(-70.5502831641 46.9869730063)
Moulin Melbourne	La Vallée du Moulin inc.	POINT(-72.13333330000 45.61500000000)
Moulin-aux-Abénakis	9070-3075 Québec inc (Hubert Lacoste)	POINT(-70.8147222 46.58305556000)
Notawissi	Club Notawissi	POINT(-69.33944439999993392 48.69083333000003222)
Onatchiway	PF Résolu Canada inc.	POINT(71.03666670000 48.89277778000)
Onzième Chute (Mistassini)	Énergie Hydroélectrique Mistassini S.E.C.	POINT(-72.4871138889 49.0168138889)
Paton	Ville de Sherbrooke	POINT(-71.8989696355 45.3986439281)
Pentecôte	Pouvoir Riverin S.E.C.	POINT(-67.16429587 49.7869818394)
Petite High Falls	Hydro Norbyco (1995) inc.	POINT(-75.6249471236 45.5336616886)
Petites Bergeronnes	Société d'énergie Columbus inc.	POINT(-69.6282847493 48.2641978212)
Pont-Arnaud	Ville de Saguenay	POINT(-71.124739 48.406888)
Portneuf-1 (Chute du 4 Milles)	Innergex 1.0 S.E.N.C.	POINT(-69.1321589453 48.6578096674)
Portneuf-2 (Chute Phillias)	Innergex 1.0 S.E.N.C.	POINT(-69.1766057649 48.6553096124)
Portneuf-3 (Les crans serrés)	Innergex 1.0 S.E.N.C.	POINT(-69.3407731849 48.6919797429)
Pourvoirie Club Bataram	Pourvoirie ClubBataram	N/A
Pourvoirie Poulin de Courval	Pourvoirie Poulin de Courval	POINT(-69.17083329999996977 48.73138889000006202)
Rapides-des-Cèdres	Énergie la Lièvre S.E.C.	POINT(-75.6482756252 46.1014425207)
Rawdon	Algonquin Power (Canada) Holdings inc.	POINT(-73.7304171209 46.0458742539)
Rimouski (La Pulpe) Beauséjour	Borex énergie S.E.C.	POINT(-68.5533333 48.41138889000)
Rivière Beauchêne	La Réserve Beauchêne S.E.C.	POINT(-69.06666669999998476 48.73500000000007049)
Rivière-du-Loup	Algonquin Power (Canada) Holdings inc.	POINT(-69.5294805556 47.8302083333)
Rock Forest	Ville de Sherbrooke	POINT(-71.9931402428 45.3419775691)
RSP 1	Borex énergie S.E.C.	POINT(-69.0674327689 48.7347544616)
RSP 2	Borex énergie S.E.C.	POINT(-69.1713254091 48.7325327821)
RSP 3	Borex énergie S.E.C.	POINT(-69.0674327689 48.7347544616)
Saint-Alban	Algonquin Power (Canada) Holdings inc.	POINT(-72.0764578444 46.709758242)
Sainte-Brigitte-des-Saults	Algonquin Power (Canada) Holdings inc.	POINT(-72.4792569287 46.0308695208)
Sainte-Marguerite-1 (SM1)	Innergex Sainte-Marguerite S.E.C.	POINT(-66.6358333 50.19722222000)
Sainte-Marguerite-1A (SM1A)	Innergex Sainte-Marguerite S.E.C.	POINT(-66.6395467325 50.1980957337)
Sainte-Marguerite-2 (SM2)	Compagnie Gulf Power	POINT(-66.6631584868 50.2092069526)
Saint-Gabriel	Municipalité de Shannon	POINT(-71.51883284 46.89985058700)
Saint-Jérôme	i-Centrale de l'Est inc./Agence du Revenu du Qué	POINT(-74.0057104192 45.7842085458)
Saint-Jovite	Les Apôtres de l'Amour Infini	POINT(-74.5787852405 46.1283776783)
Saint-Lambert	Placements Énergétiques BLX	POINT(-73.515368 45.495763)
Saint-Narcisse	Hydro-Québec Production	POINT(-72.413361126 46.5582308938)
Saint-Paul	Ville de Coaticook	POINT(-71.8069700713 45.1390601084)
Saint-Raphaël	Algonquin Power (Canada) Holdings inc.	POINT(-70.7352930803 46.7980847995)
Sept-Chutes	Hydro-Québec Production	POINT(-70.817792104 47.1253083128)
Thibaudeau-Ricard	Shipiss inc.	POINT(-72.7587074342 46.553093533)
Val-Jalbert	Énergie Hydroélectrique Ouatichouan S.E.C.	POINT(-72.1685472222 48.4255972222)
W. R. Beatty (Waltham)	Waltham Énergie S.E.C.	POINT(-76.9202083333 45.9188833333)
Weedon	Ville de Sherbrooke	POINT(-71.462838726 45.6614182915)
Westbury	Ville de Sherbrooke	POINT(-71.62 45.49805556000)
Windsor (Wurtele)	Hydro-Windsor S.E.C.	POINT(-72.0075 45.55805556000)
Winston	Winston Hydro inc.	POINT(-69.5206166667 47.7489361111)